

LES ABONNEMENTS SONT REÇUS,

A Roanne :

Chez M. CHORON, imp., r. St-Elisabeth,
 Chez M. FERLAY, imp., rue du Collège, 9.
 Et chez M. SAUZON, imp., r. Impériale, 70.

A Paris :

Chez M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 5.
 Chez MM. LEJOLIVET et C^{ie} à l'Office-
 Corr., rue N.-D.-des-Victoires, 25.
 Et chez MM. LAFFITTE, BULLIER et
 C^{ie}, rue de la Banque, 20.

L'ECHO ROANNAIS

JOURNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE ROANNE.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Roanne et le département { 1 an, 10 fr.
 6 mois, 6 fr.
 Hors du département. . . 1 an, 12 fr.

Annonces, 25 c. — Reclames, 50 c.

Tout ce qui concerne la rédaction et
 l'administration doit être adressé franco
 aux Editeurs.
 L'abonnement continue jusqu'à récep-
 tion d'un avis contraire.

EPREUVE

Roanne, le 17 juin 1855.

Bulletin administratif

Concours régional agricole de 1857, fixé
 à Montbrison.

Le Préfet de la Loire aux Maires du
 département.

MESSIEURS,

M. le Ministre de l'Agriculture et du com-
 merce vient de décider que le concours des
 animaux reproducteurs, d'instruments et de
 produits agricoles, institué pour la sixième ré-
 gion, qui comprend 16 départements, aurait
 lieu, en 1857, à Montbrison.

Beaucoup de départements envieraient sans
 doute une semblable faveur; mais aussi il y en
 a peu qui se soient signalés comme le départe-
 ment de la Loire, par des succès tels que ceux
 que nos éducateurs de bestiaux obtiennent,
 chaque année, dans les concours régionaux,
 et cette considération a, vraisemblablement,
 été une des causes de la détermination du
 Gouvernement qui a désigné la ville de Mont-
 brison comme devant être le siège du grand
 concours de 1857.

Tous les cultivateurs voudront certainement
 redoubler d'efforts pour se mettre en mesure
 de présenter à ce concours des produits qui
 puissent leur assurer la continuation des suc-
 cès précédents et justifier de nouveau la dis-
 tinction dont le département de la Loire vient
 d'être l'objet.

Je vous prie, Messieurs les Maires, de don-
 ner à cet avis la plus grande publicité possible,
 afin que, prévenus longtemps à l'avance, les
 cultivateurs se préparent à cette grande so-
 lennité.

Dès que j'aurai reçu de M. le Ministre les
 programmes indiquant les conditions du con-
 cours, je les ferai publier; mais il m'a paru
 utile de faire connaître, dès-à-présent, la dé-
 cision qui vient de fixer le siège de ce concours.
 Recevez, etc. Le Préfet, H. PONSARD.

Ecoles Impériales d'Agriculture.

Concours de 1855.

Le Préfet de la Loire a l'honneur de pré-
 venir les parents ou tuteurs de jeunes gens
 qui sont dans l'intention de se présenter com-
 me candidats aux écoles impériales d'agricul-
 ture de Grignon, Grand-Jouan et la Saulsaie,
 qu'ils peuvent prendre connaissance à la Pré-
 fecture et dans les Sous-Préfectures du pro-
 gramme d'admission arrêté par M. le ministre
 de l'Agriculture, du commerce et des travaux
 publics, pour le concours de 1855.

Feuilleton de l'Echo.

SOUVENIRS MILITAIRES.

UN REMPLAÇANT.

C'était en mil sept cent quatre-vingt-dix;
 on venait d'apprendre en France la rupture
 du congrès de Rastadt. Une nouvelle coali-
 tion s'était formée contre notre république,
 coalition dans laquelle figuraient l'Angleterre,
 l'Autriche, une partie des Etats de l'Allema-
 gne, la Russie, les rois de Naples et du
 Portugal, la Turquie, et jusqu'aux Etats
 barbaresques. Le cours de nos victoires en
 Italie était un moment suspendu. Le prince
 Charles et le général russe Suwarof avaient
 plusieurs fois triomphé de nos généraux,
 notamment à Cassano jusqu'à l'Adda. Il est
 vrai que, dans le même temps, le drapeau
 français portait la gloire de nos armes en
 Egypte et en Syrie, et que nos braves, sous
 les ordres du jeune Bonaparte, gagnaient les
 batailles des Pyramides et du Mont-Tabor;
 mais c'était là des compensations plus ho-
 norables qu'avantageuses.

Une de nos armées, commandée par le
 général Masséna, occupait une partie de la
 Suisse. C'était la valeureuse armée qui, peu
 après, devait enfoncer et culbuter les ar-
 mées russes à Zurich, dans une importante
 bataille, la plus terrible peut-être de toutes
 les journées militaires de la Révolution.
 Des régiments français étaient échelonnés
 sur plusieurs routes, se tenant sur la dé-
 fensive, et prêts à faire tête aux masses
 autrichiennes et Russes qui menaçaient di-
 vers points de l'Helvétie, dans l'espoir de s'y
 ouvrir un chemin pour pénétrer en France.

Les demandes d'inscription seront reçues,
 à la Préfecture jusqu'au 15 septembre pro-
 chain, à quatre heures du soir, terme de ri-
 gueur.

Les pièces à produire pour l'inscription
 sont :

1^o L'acte de naissance du candidat;
 2^o Un certificat du maire de sa résidence,
 constatant qu'il est de bonne vie et mœurs;
 3^o Un certificat d'un médecin, chirurgien
 ou officier de santé, attestant que le péti-
 tionnaire a été vacciné ou qu'il a eu la petite
 vérole;

4^o Une obligation souscrite, sur papier tim-
 bré, par les parents, le tuteur ou le protec-
 teur du candidat, pour garantir le paiement,
 par trimestre et d'avance, de sa pension pen-
 dant toute la durée de son séjour à cet éta-
 blissement.

Cette obligation doit être rédigée ainsi qu'il
 suit :
 « Je soussigné (noms, prénoms, domicile
 « qualifiés) m'engage à payer par trimestre et
 « d'avance, la pension de (titre de parenté ou
 « de liaison du jeune homme, ses noms, pré-
 « noms et domicile) à l'école impériale d'a-
 « griculture de (nom de l'école), à raison de
 « sept cent cinquante francs par an, pen-
 « dant tout le temps qu'il passera à l'école. »

Ces pièces devront être légalisées.

Dix-huit bourses sont instituées dans cha-
 que école impériale d'agriculture.

Elles sont exclusivement distribuées d'après
 les résultats d'un concours entre les élèves.

Ces bourses ne seront accordées aux élèves
 du département de la Loire, qu'autant qu'ils
 demanderont leur admission à l'école de la
 Saulsaie.

MM. les Maires sont priés de donner au
 présent avis dans leurs communes respec-
 tives, la plus grande publicité possible.

Montbrison, le 25 mai 1855.

Le Préfet de la Loire, H. PONSARD.

Bulletin local.

— Les journaux que nous recevons
 annoncent que partout la fête du St-
 Sacrement a été célébrée avec pompe.
 Le journal de St-Etienne enregistre
 fait l'énumération des préparatifs nou-
 veaux pour la cérémonie du dimanche
 17 prochain.

A Montbrison, M. le Préfet et les
 autres autorités constituées, en cos-

Divers corps de notre armée, cantonnés
 dans les environs de Morat, attendaient l'ar-
 rivée de nouvelles recrues destinées à com-
 pléter les rangs que la guerre avait éclaircis.
 Depuis plusieurs jours, les hostilités étaient
 suspendues. Cependant, malgré cette sorte
 d'armistice, on se tenait prudemment sur
 le qui-vive!

Soudain le bruit des tambours se fait en-
 tendre au loin; les sentinelles avancées jui-
 tent les cris d'alarme: tous les soldats sont
 bientôt sous les armes; mais, au lieu d'ennemis
 à combattre, c'étaient des amis, des compa-
 triotes, des frères qu'il s'agissait d'accueillir
 et de fêter: un fort bataillon de conscrits,
 arrivant de France, s'avancait en bon or-
 dre, tambours en tête et fusil sur l'épaule.

Aussitôt, officiers et soldats de courir péle-
 mèle au-devant des nouveaux venus. Ceux-
 ci armés et presque disciplinés comme de
 vieilles troupes, défilèrent d'un air martial.
 — Colonne, halte! front! à droite, aligne-
 ment! cria d'une voix forte le comman-
 dant de bataillon.

Aussitôt la troupe s'est arrêtée, montrant
 une ligne presque tirée au cordeau. Les
 soldats se formaient vite alors. Mais à côté
 de tous ces jeunes conscrits, on remarquait
 en tête des grenadiers, un homme blanchi
 par l'âge. Ses épaulettes de laine, son sa-
 bre, son fusil, sa giberne, enfin tout son
 équipement contrastaient avec ses traits vé-
 nérables, avec l'air de distinction et de su-
 périorité répandu sur sa physionomie. Tous
 les regards étaient fixés sur lui.

Pendant les colloques des troupiers, un
 officier d'infanterie, l'un des doyens d'âge
 de l'armée, fend la foule et va se précipiter
 dans les bras du conscrit-vétéran.

L'émotion étouffe ses paroles, il pleure

l'âme officiel, ont assisté à la proces-
 sion, escortés par les pompiers de la
 ville et par un détachement de mili-
 taires de la garnison.

A Roanne, un temps superbe a pré-
 sidé à la procession solennelle de la fê-
 te-Dieu. La belle compagnie de nos pom-
 piers et la musique des amateurs de
 notre ville y assistaient. On a remar-
 qué surtout un recueillement inaccou-
 tumé.

Mercredi dernier, son Eminence le
 cardinal de Bonald est arrivé pour
 donner la confirmation à un grand
 nombre d'enfants de nos environs. La
 plupart sont entrés en ville ayant en
 tête des bannières et les curés des
 communes qui amenaient procession-
 nellement les jeunes filles habillées de
 blanc et les petits garçons qui chan-
 taient tour à tour des cantiques.

Cette imposante cérémonie a attiré
 à Roanne un concours considérable de
 curieux.

— Parmi les personnes que le *Moni-
 teur* a mentionnées comme s'étant dis-
 tinguées pour des actions méritoires
 dans le cours de 1854, nous remar-
 quons le sieur Donjon, de Villeret, qui
 a reçu une médaille d'argent pour avoir
 sauvé, au péril de sa vie plusieurs in-
 dividus qui se noyaient au passage
 difficile et dangereux du Perron, sur
 la Loire.

Depuis longtemps, la famille Donjon
 est citée pour avoir sauvé ainsi, de
 père en fils, un bon nombre de nau-
 fragés. Ce dévouement est héréditaire
 parmi ces braves gens.

— Notre article *une femme qui veut
 mourir* paraît avoir été révoqué en doute
 par bien des personnes, qui ont cru lire
 un canard. Il n'en est pourtant rien, et ce
 n'est point une histoire faite à plaisir.

Une correction mal interprétée par les
 ouvriers, a fait supprimer une particularité
 fort intéressante à connaître :

Lorsque la femme eut remis au pharma-
 cien le paquet qu'elle croyait contenir de

d'attendrissement et de plaisir, il baise les
 mains du grenadier qui semble vouloir se
 dérober à ces marques de gratitude et d'at-
 tachement. Comment! vous ne me recon-
 naissez pas? dit l'officier.

— A coup sûr, vous vous méprenez, répon-
 dait le grenadier; peut-être quelques traits de
 ressemblance...

— Oh! non, non, je ne me trompe pas.
 Puis je oublier celui qui m'a sauvé la vie?

— En vérité, je ne sais de qui vous parlez.

— Eh bien! vous souvenez-vous du siège
 de Mahon? avez-vous tout-à-fait oublié le
 sous-officier blessé?

— Ah! c'est vous!... je me rappelle...
 il y a déjà si longtemps!... c'est presque
 de l'histoire ancienne...

— Oui, c'est moi qui suis ce sous-offi-
 cier, et c'est vous qui fûtes mon sauveur!
 Un cercle respectueux s'était formé au-
 tour du vieux grenadier.

— Oui, mes amis, reprit l'officier, en
 s'adressant à ceux qui l'entouraient, voilà
 l'homme dont j'ai souvent parlé à la plu-
 part d'entre vous. Jugez voir s'il m'était per-
 mis de le méconnaître! au siège de Mahon
 pendant une vigoureuse sortie que nous
 eûmes à soutenir, je fus frappé à la cuisse
 d'un coup de baïonnette, et tombai sur la
 place, les soldats ennemis allaient m'ache-
 ver, lorsque ce brave arrivant à mon secours,
 met en fuite les anglais qui m'entouraient, et
 voyant que je respirais encore, prend son
 mouchoir, le noue autour de ma blessure
 pour éteindre le sang qui jaillissait à flots,
 me charge sur ses épaules, et me porte
 ainsi jusqu'à l'ambulance la plus prochaine.
 Mais ce n'est pas tout encore: le roi d'Es-
 pagne que nous servions alors en qualité d'an-
 xilliers, ayant été instruits de ce beau fait,

l'arsenic, ce pharmacien lui dit : « Puisque
 vous n'en voulez plus, moi je vais l'avaler.
 — C'était du sucre en poudre.

Elections de Membres du Conseil général
 et du Conseil d'arrondissement.

Nous n'avons pas mentionné jusqu'ici les
 résultats des nominations au Conseil gé-
 néral de la Loire et aux Conseils d'arron-
 dissements, parce que la loi ne regarde ces
 nominations comme définitives qu'après un
 certain nombre de jours.

Conseil général.

Boën, — M. De Chabert.

Feurs, — M. Bouchetal Lucien.

St-Bonnet-le-Château, — M. Bouchetal-
Laroche.

Bourg-Argental, — M. Pussel de Sablon.

Chambon-Feugerolles, — M. Charpin-
Feugerolles.

St-Chamond, — M. Ernest Neyron.

St-Etienne (ouest), — M. Faure-Belon.

Belmont, — M. Glattard.

St-Just-en-Chevalet, — M. De Sugny.

Perreux, — M. le duc De Cadore.

Conseil d'arrondissements.

Boën, — M. Du Treys de St-Sauveur.

Feurs, — M. Moretton.

St-Bonnet-le-Château, — M. Poncetton.

St-Galmier, — M. Ramel.

Chambon-Feugerolles, — M. Claudinon.

Pélussin, — M. Jurie.

St-Chamond, — M. Dugas-Vialis.

St-Etienne (est), — M.

Bourg-Argental, — M. Monchovet Marius.

Belmont, — M. Andriot.

St-Just-en-Chevalet, — M. Poyet.

Perreux, — M. Desparas.

Roanne, — M. Barge.

St-Germain-Laval, — M. De St-Pulgent.

— Le vent du midi qui s'est fait sentir
 depuis près de huit jours, accompagné
 de temps en temps par des pluies chaudes,
 a donné une grande impulsion à la vi-
 gne: elle a poussé des jets superbes. Les
 blés en général se sont singulièrement
 améliorés par cette température, et l'on
 s'accorde, en outre, à dire que les pom-
 mes de terre seront très abondantes.

LISTE DES JURÉS

Pour la 2^e session des Assises de la Loire.

voulut en récompenser l'auteur; il lui fit
 offrir, en conséquence, une pension de cent
 pistoles; le brave la refusa. — Les rois ne
 sont point accoutumés à de pareils refus;
 qu'en dites-vous camarades?

A ces paroles, il se fit un long mur-
 mure d'admiration. Le grenadier s'était éloi-
 gné pour prendre connaissance du logement
 qu'on lui avait assigné. L'officier fut assailli
 de questions sur cet homme extraordinaire
 qui semblait un héros de l'antiquité. L'of-
 ficier reprit la parole.

— Si tous les enfants de la France res-
 semblaient, dit-il, au nouveau camarade
 qui nous arrive, l'ennemi n'oserait même pas
 tourner les yeux vers nos frontières. Quand
 le sol de la patrie fut envahi, il y a sept
 ans, on le vit sous les drapeaux. Malgré ses
 cinquante ans d'âge, malgré ses vingt an-
 nées de service, quoiqu'il fût en retraite,
 il reprit gaiement le mousquet, et porta de
 ses nouvelles aux Prussiens. C'est le régi-
 ment d'Angoumois, si fier de le posséder
 dans ses rangs, qui pourrait parler de sa
 brillante valeur. Si nous avions ici quelques
 braves de ce beau régiment, ils vous diraient
 si j'avance rien de trop; mais les braves,
 il y a longtemps qu'il ne répondent plus à
 l'appel. Vous avez entendu raconter les ex-
 ploits de la colonne infernale, de cette cé-
 lèbre avant-garde qui, naguère encore, dé-
 cidait de la victoire avant que le corps de
 bataille pût arriver en ligne. Eh bien! c'est
 notre nouveau grenadier qui la conduisait à
 la victoire; c'est lui qui nous avait appris
 à nous servir de la baïonnette, cette arme
 si meurtrière. Il était de tous les combats,
 de toutes les reconnaissances; souvent son
 chapeau, son manteau furent criblés de
 balles; et lui, comme par une permission

qui s'ouvrira à Montbrison, le 18 juin 1855, sous la présidence de M. de Bernardy, Conseiller à la Cour de Lyon.

MM.

Caquet Jacques, propriétaire à St-André-d'Apchon ;
Boucharat Etienne, géomètre à St-Pierre-de-Beuf ;
Ravel Auguste, propriétaire à St-Héand ;
Faure Augustin, commissionnaire à St-Etienne ;
Giroux Jean, propriétaire à Villefontaine ;
Crépet Pierre, fabricant de rubans à St-Etienne ;
Berthaud Ennemond, propriétaire à Pouilly-le-François ;
Hévard Marcellin, ingénieur des mines à Fraise ;
Porrat Amable-Annet, négociant à Ussoir ;
Genevri Louis, propriétaire à Amions ;
Besson François, négociant à Rive-de-Gier ;
Giraudier Jean-Ambroise, notaire à St-Martin-la-Sauvèze ;
Pailhon Jean-Marie-Victor, rentier à St-Etienne ;
Reynaud Jean-François, moulinier en soie, à Chavanay ;
Brun Jean-Benoît-Irénée, fabr. de lacets à St-Chamond ;
Laurendon Mathieu, adjoint à St-Gorges en Couzan ;
Bajard Barthélemy, fabr. de pelles à Rive-de-Gier ;
Dupin Jean-Pierre, propriétaire à Lérigneux ;
Dugas Camille, propriétaire à St-Chamond ;
Balay François-Michel, rentier à St-Etienne ;
Vassolle fils aîné Jean, propriétaire à St-Just-la-Pendue ;
Chevaleros Louis-Fr., notaire au Chambon-Feugerolles ;
Fontanelle Etienne, propriétaire à St-Jodard ;
Rajat Ferdinand, propriétaire à St-Germain-Laval ;
Roux Jean-Victor, cultivateur à St-Sauveur ;
Merle Alcino, propriétaire à Mably ;
Rochard aîné Claude, propriétaire au Coteau ;
Foubert, capitaine en retraite, à Montbrison ;
Bouchet Pierre-Christophe-Régis, maire à St-Bonnet-le-Château ;
Courbon Aug.-Cl.-M., propriétaire à Bourg-Argental ;
Vignat Jean-Claude, fabr. de rubans à St-Etienne ;
Martignac Jacques, propr. au Chambon-Feugerolles ;
Combarmond Christophe, propriétaire à Pavézin ;
Charles Mathieu, notaire à Panissières ;
Erantz Philippe, rentier à Tartaras.

— Nous pouvons assurer à nos lecteurs que M. Leduc, un des directeurs privilégiés de notre arrondissement théâtral, va exploiter notre ville du 25 juin au 15 juillet, époque fixée par l'autorité. Pour lutter contre la saison d'été si peu favorable au théâtre, M. Leduc a, dit-on, composé une troupe nombreuse et bien choisie, qui jouera des comédies-vaudevilles, ballets et petits opéras-comiques. Ce genre de spectacle, dont nous sommes privés depuis longtemps, est le seul qui puisse attirer le public et faire recette.

Une personne de nos connaissances nous a fait part du contenu d'une lettre à lui écrite par un officier de ses amis, qui est au siège de Sébastopol. Cette personne, il paraît, lui avait témoigné son étonnement de ce que ce siège, selon lui et selon l'impitoyance de beaucoup d'autres, semblait tirer en longueur. Voici ce que cet officier, notre compatriote, lui écrit à cet égard :

« Vous avez tous, bien certainement des plans de Sébastopol, ce que je vais te dire sera donc compréhensible.

« Nos attaques à partir de la Quarantaine, jusqu'au bastion du Mât sont rapprochées de 80 à 200 mètres, c'est-à-dire que sur certains points nous sommes à 80 mètres de la place, et sur d'autres à 200. A partir du bastion du Mât, nos attaques beaucoup plus éloignées font face à la tour Malakof, la dépassent de 2000 mètres environ, puis, tournant à droite brusquement, se prolongent jusqu'à la baie qui sert de port. De ce côté là nous sommes arrêtés par des ouvrages immenses faits en avant de la tour, et surtout par une quantité de batteries établies le long de la côte sur la baie opposée à celle dont nous occupons une partie. Depuis l'endroit où la Chernaf se jette dans la baie, jusque un peu plus loin que le phare de l'ouest, les Russes ont 12 batteries

du ciel, les boulets et les projectiles de l'ennemi (semblaient le respecter. Plusieurs fois on voulut récompenser son mérite par le titre de général ; mais il refusa ce grade comme il avait refusé la pension du roi d'Espagne.

Cependant on sut bientôt que c'était comme remplaçant que le vieux guerrier reparait dans les rangs des défenseurs de la patrie. L'officier, qui vient de faire l'office de narrateur, soupçonnant quelque bonne action de plus, chercha à savoir le mot de l'énigme. Il questionna donc discrètement à ce sujet le vénérable grenadier.

— Je ne dois pas me parer de ce qui ne m'appartient pas, répondit le vieux guerrier avec une modeste franchise. Il y a rien de cela dans le motif qui m'a fait reprendre le mousquet. Je commence à me faire vieux, et je me trouvais fort heureux dans ma petite maisonnette de Passy, près Paris ; je m'y livrais, par délassement, à des occupations littéraires. Figurez-vous que moi, qui ai plus souvent manié le sabre que la plume, je me mêlais de composer un glossaire de quarante-cinq langues différentes, un dictionnaire cellique, des origines gauloises, que sais-je ? J'allais peut-être bien faire encore d'autres folies du même genre. Que voulez-vous ? cela m'amuse et ne fait de mal à personne. Mais l'occasion s'est présentée de rendre un petit service, je l'ai saisie au passage, et me voici. Vous eussiez fait comme moi en pareil cas. Un de mes compatriotes, un de mes meilleurs amis, un ami d'enfance, acablé d'infirmités, n'avait pour unique soutien, pour seule consolation, qu'un fils, le plus jeune de ses vingt-deux en-

de gros calibre qui nous prennent de flanc et d'écharpe. Nous sommes obligés de construire pour contrebalancer pour deux raisons. Ces deux constructions de batteries sont très longues. On en viendra à ne plus fortifier les places. 1° en moyenne l'art de la guerre donne 4 jours pour faire et armer une batterie. Ici, au lieu d'avoir affaire à des pièces de 16, de 24, qui nécessitent une épaisseur de parapet de six mètres, on trouve des projectiles de 45, de 60 kil. auxquels il faut opposer des parapets de 12, de 15 mètres d'épaisseur ; 2° plus vous avez besoin de terre, moins vous en trouvez. Il faut tirer la terre de loin et creuser le rocher à la mine. Il y a telle batterie française qui a vu se convertir les 4 jours réglementaires en un mois et demi de travail : tout l'art de la guerre est renversé. L'ennemi doit sa résistance à son courage sans doute ; mais aussi 1° à l'absence de fortifications régulières, ce qui a nécessité de sa part l'emploi des mêmes moyens qui servent à l'attaque. Un mur détruit ne se construit pas en une seule nuit ; une batterie se répare très bien ; 2° aux canons de sa flotte qui ont des portées immenses, des calibres énormes. Les pièces ordinaires de siège sont de vrais pistolets. Ils nous ont forcés à employer les mêmes moyens. Ils avaient les leurs sous la main ; les nôtres étaient à 800 lieues.

« Les Russes ont pu, jusqu'ici, recevoir des renforts et changer à volonté leurs bataillons fatigués, et les renvoyer en rase campagne ; nous, nous montons des gardes parfois de trente-deux heures. Les Russes étaient arbitres en grande partie dans la ville ; nous, nous avons eu pendant longtemps, dans les tranchées, le ciel pour toit ; heureusement que sur 21 bombes ennemies, une à peine venait nous faire visite.

« Aujourd'hui le bon temps est venu augmenter la santé et la gaieté de nos soldats. Ils ont autant de patience que de valeur, car ils entrevoient la fin de ce long siège exceptionnel et de leurs pénibles travaux. De nombreux régiments sont arrivés, qui partagent maintenant nos fatigues et nos dangers. Avec leurs secours nous resserrons de plus en plus les Russes dans la ville. »

Comme on le voit, il a fallu un courage et une valeur surhumaine pour que nos valeureux soldats aient résisté, surtout pendant les rigueurs de l'hiver, aux gigantesques travaux incessants construits par nos infatigables troupes. On estime à plus de 40 kilomètres les longues et profondes tranchées faites par eux dans un terrain rocailleux, et sous les projectiles de toute espèce que les Russes faisaient pleuvoir. Napoléon le Grand a dit autrefois que ceux de ses braves qui avaient assisté à la bataille d'Austerlitz, pourraient s'en flatter avec orgueil. Nos soldats de Crimée pourront aussi dire avec orgueil : « Et moi aussi je faisais partie de l'armée qui a fait le siège de Sébastopol !!! »

On lit dans le *Mémorial de la Loire*.

— L'avant-dernière nuit, vers onze heures et demie, un spectacle des plus étranges était donné aux rares promeneurs de la place Marengo. Un individu en chemise était entraîné par un homme vers le bureau de police de l'hôtel-de-ville. Cet homme tenait par le col l'individu en chemise. Celui-ci voulait parfois faire résistance, mais son conducteur avait trouvé le moyen, que nous nous garderions bien d'indiquer, de se faire obéir bon gré mal gré.

On ne tarda pas à apprendre que l'homme au simple appareil avait été surpris en conversation criminelle avec une femme mariée. Le mari outragé amenait lui-même le complice de sa femme au bureau de police. — Si du moins disait-il aux spectateurs ramassés autour

fants. Ce jeune homme est d'ailleurs d'une santé frêle et délicate. Son père vint me voir il y a six semaines ; en entrant chez moi, ses larmes, ses sanglots l'empêchèrent d'abord de parler.

— Mon ami, me dit-il, on m'enlève mon enfant ! il est atteint par la loi, il faut qu'il se rende sous les drapeaux ! Me voilà donc condamné à vivre seul !... Mais ce malheureux enfant, que va-t-il devenir ? si faible, si maladif ? Oh ? il n'y tiendra pas 15 jours. Mon pauvre ami, cette séparation me tuera.

J'étais ému de la douleur de ce bon père, de cet excellent ami. Je m'efforçais de le consoler. Tout-à-coup il me vint une idée : Accepte-t-on les remplaçants ? m'écriai-je. — Ah bien oui, les remplaçants ! répliqua mon ami, il faudrait des monceaux d'or pour les payer.

— Mais encore, les accepte-t-on ? — Oui sans doute. — Eh bien ! mon ami, tranquillise-toi, j'ai ton affaire, je serai le remplaçant de ton fils.

Il voulut se récrier, je lui fermai la bouche. — Brisons là, lui dis-je, je n'ai ni femme, ni enfants, je suis libre comme l'air, l'odeur de la poudre à canon ne me fait pas mal au cœur ; deux ou trois campagnes de plus ne seront pas une affaire pour moi. C'est dit, je vais mettre ordre à mes affaires, faire mon sac et partir. Voilà comme je suis devenu remplaçant, heureux de la joie du père et du fils, heureux surtout de pouvoir obliger à si peu de frais mon plus ancien ami. A présent, à la guerre comme à la guerre. Le brave grenadier fit cette campagne

de lui, ce serin-là était beau garçon ; mais il est plus laid et plus âgé que moi, et il porte des lunettes !!! » Nous devons ajouter que, sur la plainte du mari, la femme a été aussi arrêtée.

NOUVELLES DE CRIMÉE.

Le correspondant du *Nouveliste* écrit de Kertch, sous la date du 1^{er} juin, la lettre suivante, laquelle contient des détails qui ne manquent pas d'intérêt.

Je ne reviendrai pas aujourd'hui sur les détails de notre débarquement qu'à cette heure sans doute vous connaissez parfaitement ; je vous entretiendrai plutôt des faits qui ont suivi.

La fuite des Russes a été si rapide qu'ils n'ont pas eu le temps de brûler tous leurs magasins. On dit qu'entre ce que nous avons pris ou détruit, il y avait pour cent quarante jours de vivres pour l'armée ennemie. Les seize bateaux à vapeur qui sont entrés dans la mer d'Azoff ont pris ou brûlé 207 navires de commerce ; les Russes ont brûlé cinq bateaux à vapeur de guerre ; un seul de 50 chevaux s'est retiré à Taganrok, d'où il ne peut plus sortir, vu que pour y pénétrer il a été obligé de tout jeter à la mer ; ainsi la mer d'Azoff est maintenant aussi libre que la Méditerranée.

Nos bateaux à vapeur sont allés tirer quelques coups de canon devant le port d'Arabat pour faire une reconnaissance. La flèche d'Arabat n'est plus praticable pour les Russes, par conséquent ils ne peuvent plus rien tirer de ce côté.

Les fortifications que nous faisons à Yénikale seront bientôt terminées ; cette ville est un véritable Gibraltar, on y laissera 5,000 Turcs, quelques Anglais et des Français. Je pense qu'un de ces jours nous partirons d'ici avec 10,000 hommes pour aller occuper Caffa ; comme de Caffa à Arabat, il n'y a que dix milles, tout le sud de la Crimée sera en notre possession.

Nous avons pris ici de 100 à 110 pièces de gros calibre et détruit une superbe fonderie. Les Russes ont brûlé tous les villages jusqu'à Arabat.

Lorsque nos troupes sont arrivées à Yénikale, elles y ont trouvé un immense magasin de poudre dans lequel était un soldat ivre-mort, la mèche à la main, et prêt à faire sauter le magasin ; il s'était endormi avec sa mèche allumée et distante à peine d'un pied du sautoir qui devait mettre le feu aux poudres.

Dans l'arsenal de Kertch, il y avait une dizaine de bouées incendiaires qui devaient être mouillées dans la passe et que les Russes se disposaient à faire sauter avec des fils électriques que nous avons trouvés à terre.

Quant à l'expédition de la Tchernaïa, les dernières nouvelles nous apprennent que l'armée avait passé cette rivière en trois endroits et se trouvait tout près des sources du Belbeck. On dit que les Russes, surpris par notre attaque, ont laissé d'immenses magasins entre nos mains. L'armée française qui forme l'aile gauche est commandée par le général Canrobert, elle avait le poste le plus dangereux ; Omer-Pacha se trouvait au centre et le général Lamarmora, avec les troupes piémontaises, occupait la droite. Cette armée doit s'élever à 60,000 hommes d'infanterie, 4 ou 5,000 d'artillerie et 15,000 cavaliers.

Nous n'avons pas encore recommencé le feu devant Sébastopol, je crois qu'on attendra que le mouvement pivotant de l'armée soit plus prononcé, mais tout est prêt et 400 bouches à feu, 100 mortiers, le tout approvisionné à mille coups par pièce, sont prêts à foudroyer la ville. Comme on sait que les

comme il avait fait toutes les autres, avec gloire. Il servait, l'année suivante, dans la 46^e demi-brigade. Le 28 juin 1800, les autrichiens furent battus complètement par le général Moreau, sur les bords du Rhin, dans le voisinage de Neubourg en Brigaw ; mais la victoire fut achetée chèrement : notre héros y perdit la vie.

Quelques jours après, une tombe recevait de toute l'armée française des hommages de douleur et de vénération. Des branches de laurier et de chêne la couvraient. Le deuil était sur tous les visages ; on eût dit que chaque soldat avait perdu un frère ou un ami.

A l'endroit même où le vieux guerrier avait reçu le coup mortel, on érigea un cénotaphe sur lequel on lisait cette inscription :

*A la mémoire de Latour-d'Auvergne,
Premier grenadier de France.*

Un autre hommage fut rendu longtemps aux vertus guerrières et vraiment chevaleresques de cet illustre français : à chaque appel que l'on faisait dans la compagnie dont il avait été le premier grenadier, son nom, ce nom si pur d'ambition, d'intrigue et de cupidité, ce nom qui brillera toujours d'un si noble éclat dans nos fastes militaires, était appelé le premier, et le plus ancien grenadier répondait avec l'accent d'une mâle tristesse : *Mort au champ d'honneur.*

Pour extrait : Eug. CROFFON.

(L'union Corrèzienne.)

Russes ont l'intention de tout brûler et de tout faire sauter, il est possible qu'on attende l'investissement pour attaquer. De cette manière ils ne pourraient rien faire sauter qu'en se faisant sauter eux-mêmes. — Pour extrait : J. Clappier.

— En annonçant que l'on vient de lancer à Rochefort la batterie flottante la *Congrève*, les *Tablettes* de Rochefort donnent la description de ce genre de bâtiment de guerre, qui peut être appelé, au premier jour, à jouer un rôle actif dans la Baltique :

« La *Congrève* est, comme toutes les batteries flottantes, une frégate presque sans bastingages, sans gaillards d'avant, sans dunette, à murailles droites, tronquées horizontalement à quelques pieds au-dessus de la flottaison. C'est un bâtiment plat quille, d'environ 50 mètres de longueur, large à proportion, haut sur l'eau de l'élévation d'une batterie, calant au plus 2 mètres 50 centimètres, apte par conséquent à être mouillé au pied d'une forteresse.

« Pourvu d'une légère mâture et d'une hélice, la batterie flottante naviguera à la voile et à la vapeur. Ce n'est point un navire à marche ; sa marche est faible, suffisante toutefois pour lui faire traverser l'Océan sous la surveillance et la protection d'une escadre.

« Une fois au feu, elle n'a plus à manœuvrer ; au besoin, un remorqueur l'y conduit, un remorqueur l'en retire.

« Les principales défenses des batteries flottantes ont leurs murailles à l'épreuve du boulet, de l'obus, de la bombe. Les murailles, en effet, depuis la crête jusqu'à 0^m 80 c. sous la flottaison, sont partout recouvertes de plaques de fer forgé en forme de bordage : plaques longitudinales, épaisses de dix c., et ajustées à la membrure par des boulons qui la traversent, et reçoivent en dedans un écrou.

« Quant au pont dont les fuyants ne laissent pas prise au boulet, il est protégé, s'il le faut, contre la bombe par un blindage.

« Les plaques de fer de revêtement, à une portée de 400 mètres, sont impénétrables au boulet massif ; à cette distance, ce boulet s'y brise à plus forte raison le boulet creux. Donc, tout ce qui est arbitré par la muraille, couvert par le pont de la batterie flottante, tout cela est complètement hors d'atteinte : or, c'est le cas du personnel entier, de tout le matériel, tant de combat que de manœuvre ; personne sur le pont ni dans la mâture, la roue du gouvernail à l'intérieur, l'hélice immergée, la machine plus enveloppée que tout le reste. Une batterie flottante, quand elle vient de s'emboîser, ne saurait être mieux comparée qu'à une tortue hermétiquement close entre sa double carapace ; la tête et les membres sont inaccessibles, la carapace résiste aux chocs les plus violents.

« Les projectiles entrant par les sabords sont les seuls qu'on doive craindre ; le nombre en est forcément très petit, comme chacun sait.

« Tels sont les moyens de défenses d'une batterie flottante, elle échappe complètement ou victorieusement.

« Pour attaquer, elle porte 16 canons de gros calibres, canons de 50. Elle lance à volonté des boulets pleins ou des boulets creux ; percée de vingt-quatre sabords, c'est-à-dire de douze sabords de chaque côté, elle a la faculté, en reportant, au besoin, d'un bord sur l'autre, quatre de ses pièces, d'envoyer une bordée de douze coups. C'est une énorme puissance offensive.

« En effet, outre le calibre et la nature des projectiles, premièrement, la batterie se maintiendra toujours à une courte portée, grâce à son faible tirant d'eau ; et secondement, la sécurité parfaite de ses artilleurs, dans les casemates doublées de fer, leur permettra d'arriver à une précision et une rapidité de tir impossible sur nos vaisseaux, que le boulet ou la bombe de l'ennemi traverse de part en part. »

Nouvelles diverses.

On lit dans le journal de St-Etienne :

Dimanche, dans la matinée, le chemin de fer Grand-Central, dans la partie comprise entre Saint-Etienne et Lyon, a été le théâtre d'un accident grave, et qui aurait pu avoir des conséquences funestes.

Vers dix heures et demie, une locomotive remorquant quatre wagons vides avait été arrêtée devant la station d'Oullins, par le conducteur qui était descendu à terre pour quelques détails de service. Tout d'un coup cette locomotive est partie seule à toute vapeur en se dirigeant du côté de Saint-Etienne. Elle a franchi sans accident la station d'Igny ; mais à Vernaison, elle s'est trouvée en face d'un convoi de marchandises qui remontait vers Lyon sur la même voie.

Heureusement, le chauffeur et le mécanicien de ce dernier, à la marche désordonnée de la locomotive venant d'Oullins, ont aussitôt reconnu qu'elle était sans guide ; qu'une rencontre était inévitable. Ils se sont immédiatement jetés de côté et ont ainsi évité le choc qui a été épouvantable. Les deux locomotives et un certain nombre de wagons, de chaque côté ont été brisés et broyés.

La voie ferrée a été interceptée pendant plusieurs heures. Ce n'est qu'à deux heures du soir que la circulation a pu être rétablie.

Courrier de Lyon.

— On écrit de Karoni, le 21 mai, à la *Gazette Piémontaise*: Six officiers piémontais se sont dirigés vers Sébastopol afin de voir les travaux du siège; ils ont passé par le camp des grenadiers de la garde impériale qu'ils ont trouvé magnifiques; lorsqu'ils ont passé par le camp des hussards, ceux-ci leur ont offert du rhum, du punch, ils ont fait seller des chevaux pour les conduire eux-mêmes. Arrivés au fort de Victoria, les hussards français ont arrêté leurs chevaux, en disant qu'il n'était pas prudent de s'aventurer plus loin, attendu que lorsque les russes voyaient 5 ou 6 officiers réunis, ils les saluaient par des biscaïens. La terre en était jonchée. Si cependant, ajoutèrent-ils, vous devez pousser votre promenade plus loin, nous vous accompagnons. Nous avons accepté cette offre courtoise et couragieuse. Bientôt vingt coups de canons ont été tirés sur nous; les boulets ont passé par-dessus nos têtes. Nous avons salué les français, et ils nous ont dit en riant: « Nous savions que vous étiez des gaillards; mais nous vous assurons que vous surpasserez l'idée que nous avions de vous. » Un biscaïen ayant interrompu nos compliments, un des officiers piémontais est descendu de cheval, il l'a ramassé et mis dans sa poche, en disant aux français: « Vous excuserez une action de consens; c'est mon premier feu. » Je vous en fais mon compliment, a répondu un officier français.

— Une arrestation, accompagnée de circonstances dramatiques, vient d'avoir lieu près de Trévoux.

Le jeudi 24 mai, vers dix heures du matin, un individu s'est introduit dans l'église de St-Bernard, à peu de distance de Trévoux, a été surpris par le domestique du curé qui le surveillait. Il fut conduit devant l'autorité, qui ordonna son transfert dans les prisons de Trévoux; deux hommes souffrirent pour cette commission difficile.

Un peu après avoir passé le château de Fétan, à dix minutes de la ville, ce malfaiteur tira deux pistolets de ses poches, et menaçant ses deux conducteurs, il leur dit: « Si vous ne me laissez pas aller je vous brûle. » Ces deux hommes prirent peur et le laissèrent aller, mais en le suivant des yeux jusqu'à une certaine distance. Le voleur courut du côté du hameau du Pin; alors nos deux conducteurs crièrent: « Au voleur! au voleur! »

Les gens de la campagne, qui travaillaient aux champs, voyant passer un étranger qui avait un pistolet à chaque main, se mirent à sa poursuite. L'un d'eux s'arma d'un fusil de classe chargé à plomb et le rejoignit près de la propriété de M. Gayet, pharmacien à Trévoux, au lieu de Verne. Là, le voleur, qui était exténué, se retourna et fit feu d'un de ses pistolets sur le porteur du fusil, qu'il manqua, et il s'apprêta à tirer son second coup de pistolet sur cet homme qui le tenait en joue; mais, celui-ci, ayant essuyé un premier feu, déchargea son fusil sur le voleur, lui cribla la figure, les bras et une jambe et lui creva un œil. D'autres hommes arrivèrent, et le voleur, remis entre les mains des gendarmes qu'on avait prévenus, a été incarcéré à Trévoux. Sa blessure n'est pas mortelle. Tout porte à croire qu'on a mis la main sur un dangereux malfaiteur, car il a été trouvé muni d'une lanterne sourde, d'un vibreurquin avec cinq mètres de différentes grosseurs, de petites lames de scie, etc.

— Il y a quelques jours, dans une rue peu fréquentée du faubourg Saint-Antoine, on trouvait pendu dans son domicile Guillaume N... qui n'avait pas encore 40 ans; il fut reconnu que cet homme qui avait des habitudes sordides, et qui vivait on ne savait trop comment, était possesseur de 2,000 f. de rentes. Il couchait sur une botte de paille, ne balayait jamais sa chambre. On le voyait disparaître durant quelques heures, et on supposait qu'il allait prendre son repas dans quelque quartier éloigné. Au moment où l'on dressait le procès-verbal, un agent de police l'a reconnu pour un des habitués d'un traiteur en plein vent où pour vingt-cinq centimes on peut obtenir une soupe, un morceau de pain et un plat de légumes. Ce misanthrope arrivait chaque jour à cet établissement culinaire, toujours seul, toujours sombre, n'adressant jamais la parole à personne et ne répondant jamais quand on lui adressait, et comme son costume était plus délabré que celui des pauvres gens qui venaient manger là, on le croyait plus malheureux que tous les autres, et chacun le plaignait. Depuis plus de six ans, cet homme venait régulièrement deux fois par jour prendre son repas à la pauvre cuisine; aussi, le maître et les clients furent-ils étonnement surpris quand, il y a huit jours, on ne le vit pas à l'heure ordinaire.

Gibert est un voleur à chevrons; il vivait, retiré des affaires et libéré de prison, dans le village de Charone. Gibert a été marié, mais il y a bien longtemps qu'il ne sait plus ce qu'est devenue sa femme. Un jour, un charretier passe avec son équipage pesamment chargé sur la chaussée de Charone, et il écrase une femme qui meurt sur le coup.

Quelle est cette femme? Tout le monde l'ignore, personne ne la connaît. Une idée soudaine traverse la tête de Gibert. Cette femme doit être à nous! pense-t-il. Et, comme il n'est pas seulement un homme de théorie, il prend un ami sous le bras et s'en va à la mairie de Charone faire la déclaration de décès prescrite

par l'art. 78 du code Napoléon. Il fait inscrire la défunte sous le nom de sa femme absente: Denise-Azélaide Lambert, femme Gibert.

Pour donner même plus de vraisemblance à ce mariage improvisé et posthume, il joue la douleur et met un crêpe à son chapeau.

Puis se tournant vis-à-vis de l'état civil, il se retourne vers celui qui a écrasé sa prétendue femme. Il factionne devant les tribunaux et demande cinq mille francs de dommages-intérêts.

Les cinq mille francs étaient infaillibles, et rien n'était plus astucieusement combiné; mais voilà que la fraude se découvre et mardi dernier Gibert trouvait devant les assises le dénouement de sa pièce qui avait pris ce vilain titre: *Crime de faux en écriture authentique et publique*. Gibert a été condamné à 20 ans de travaux forcés. Il est vrai qu'il était en récidive.

Le 42^{me} numéro des ANNALES DE LA COLONISATION ALGERIENNE vient de paraître; ce numéro renferme les articles suivants: MOUVEMENT COMMERCIAL DE L'ALGERIE en 1855 et 1854 par M. Jules Duval. EXPOSITION UNIVERSELLE de 1855, et liste des exposants algériens, par M. Hypolite Pent. DE LA CANNE A SUCRE AUX ETATS-UNIS, au point de la production du sucre et de l'alcool dans notre colonie du nord de l'Afrique, par M. B. DUREAU; fabricant de sucre à Somain (Nord). CHRONIQUE DU MOIS, par Jules Duval. BULLETIN GÉNÉRAL DE COLONISATION. AFRIQUE. — ALGERIE. — Mesures officielles relatives à la colonisation. — Exposition universelle d'horticulture. — Soies et soieries algériennes; Lyon et Alger à l'exposition universelle. — Conservation des substances alimentaires. Biscuits-viandes. — PROVINCE D'ALGER. — Les progrès de la province d'Alger prouvés par des chiffres. — Découverte d'un gisement d'or à Dalmatie.

Les Annales de la colonisation algérienne paraissent le 1^{er} de chaque mois. Le premier numéro a paru en janvier 1852.

PRIX DE L'ABONNEMENT: France et Algérie, un an, 14 fr.; six mois, 8 fr. — ON S'ABONNE: A Paris, 26, rue de Provence. — Dans les départements, chez tous les Libraires et tous les Directeurs de Messageries, ou mieux encore en envoyant un mandat à vue ou un bon sur la poste.

PLUS DE CHEVEUX BLANCS! L'eau indienne teint à la minute et pour toujours les CHEVEUX et la BARBE. L'ÉPILATOIRE INDIEN enlève en un instant les poils et le duvet de la peau. Chaque article garanti, 6 fr. Dépôt à Roanne, chez A. Targe, coiffeur, 58, rue impériale.

— MM. Gambès, Salvy et compagnie, rue St-Côme, quatre et six, à Lyon, ont mis en vente, depuis le premier juin, les plus beaux châles et les plus belles étoffes de soie qui figurent en ce moment à l'exposition universelle.

NOUS PRÉVENONS nos lecteurs que Monsieur DESBRADÉ, médecin dentiste à Paris, vient d'établir des dépôts de son eau dentifrice chez les principaux parfumeurs; et à Saint-Etienne: P. Dones, coiffeur; Monbrison, Dan-der-Biest, rue des Arches, 24. Prix 2 et 5 francs.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Les soieries et confections pour dames, fabriquées à Lyon et à Paris, admises à l'Exposition universelle, sont mises en vente à la ville de Lyon, 2, rue de la Vrillière, aux prix de fabriques avec escompte pendant la durée de l'Exposition seulement.

Cette maison de dépôt possède un assortiment considérable d'étoffes nouvelles en soie, depuis les robes simples de 50 francs, jusqu'aux robes les plus riches; pour Corbeilles de mariages, Bals et soirées. Cette maison de confiance qui a l'honneur d'être brevetée par S. M. l'Empereur, fait des envois en province sur demande. Les propriétaires de ce établissement sont MM. GAY J^e et fils à la ville de Lyon, rue de la Vrillière, 2, à Paris.

Pour tous les articles qui doivent être signés, Chorgnon.

Annonces Judiciaires ET AVIS DIVERS

Etude de M^e NIGAY, avoué à Roanne.

JUGEMENT DE SÉPARATION DE BIENS.

Suivant jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Roanne, le douze juillet mil huit cent cinquante-cinq, enregistré, Elisabeth Subrin, épouse du sieur Claude Dalléry, ancien boulanger, aujourd'hui mousselinier, demeurant à Neulize, a été séparée quant aux biens d'avec son mari.

M^e Nigay, avoué près ledit Tribunal, a été constitué et occupe pour la femme Dalléry.

Pour extrait: Signé NIGAY.

Etude de M^e VERNERET, avoué à Roanne.

PURGE

d'Hypothèques légales.

Par acte reçu M^e Ferrouillat et son collègue, notaires à Lyon, le huit mai mil huit cent cinquante-cinq, enregistré, Louis-Alexis-Aimé Quinqué, propriétaire, demeurant à St-Symphorien-sur-Coise, et Joseph Berger, propriétaire, demeurant à St-Laurent-de-Chamousset, ont acquis de Claude Dupéray, embaumeur, demeurant à Lyon, quai Saint-Clair, numéro huit, une parcelle de terre située sur la commune de Balbigny, canton de Néronde (Loire), confinée: au soir, par les terrains de la Compagnie du chemin de fer; au midi, par terre de Varny et contenant environ seize ares.

Le dix-neuf du même mois de mai, les acquéreurs ont fait déposer au greffe du Tribunal civil de Roanne, par M^e VERNERET, copie dûment collationnée dudit contrat. Extrait d'icelui, contenant sa date, les noms, et prénoms, professions et domiciles des contractants, la désignation de la nature et de la situation des biens et les autres charges de la vente, a été de suite affiché en l'auditoire du Tribunal, pour y rester pendant deux mois.

L'acte de dépôt a été signifié 1^o à dame Marie dite Claudine Gaudin, épouse de Claude Dupéray, vendeur, et à ce dernier, pour la validité, par exploit de l'huissier Aubert, de Lyon, en date du quatre juin courant, enregistré, avec sommation à la dite dame de faire inscrire son hypothèque légale dans le délai de deux mois; 2^o et à monsieur le Procureur impérial près le Tribunal civil de Roanne, par exploit de l'huissier Pizet, de ladite ville, en date du cinq dudit mois, avec déclaration à ce magistrat que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions, pour raison des hypothèques légales existant indépendamment de l'inscription n'étant pas connus, il fera publier la signification dans les formes voulues par l'article six cent quatre-vingt-treize du code de procédure civile, conformément à l'avis du conseil d'état des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

En conséquence, les ayant-droit sont mis en demeure de faire inscrire, dans le délai de deux mois des présentes, toute hypothèque légale pouvant frapper les immeubles dont il s'agit, à défaut de quoi et passé ledit délai, ces immeubles en seront affranchis.

Pour extrait certifié sincère: Signé VERNERET,

Etude de M^e CHEZ avoué.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE.

Adjudication le mardi

17 juillet 1855.

Suivant procès-verbal de Grangeneuve, huissier à Roanne, en date du six avril mil huit cent cinquante-cinq, visé le même jour en la mairie de Roanne, enregistré le lendemain au bureau dudit Roanne, et transcrit le dix-neuf au bureau des hypothèques de la même ville,

A la requête de François Guyonnet, propriétaire, demeurant en la commune de St-Just-en-Chevalet,

Et au préjudice d'Antoine Epinat, propriétaire-cultivateur, ayant demeuré en ladite commune de St-Just-en-Chevalet, demeurant actuellement à Roanne, faubourg Clermont,

Il a été saisi une maison d'habitation ayant un rez-de-chaussée et un premier étage, en fondemens construits pierre, chaux et sable, le surplus des murs en pisé, couverte à tuiles creuses. Cette maison prend son entrée en midi et soir, par le rez-de-chaussée, sur la rue Transversale et la rue du Rivage à la grande route de Clermont,

— Et encore en soir et nord, pour le premier étage, par un escalier en bois, arrivant à la porte par une petite galerie en bois. Elle est éclairée par trois ouvertures, une au premier en midi, et deux au rez-de-chaussée en midi et soir sur ladite rue Transversale; elle est confinée: en midi au soir, par ladite rue, de soir et nord, par une parcelle de terre close en bois possédée par un nommé Pion; et au matin, par une autre parcelle de terre à M. Deryvoire. Elle a une superficie d'environ un are, y compris un petit coin d'aisance pour arriver à l'escalier.

Le rez-de-chaussée est habité par les mariés Burrelier et Brat, et le premier par Antoine Epinat, partie saisie, lequel a construit un avancement ou hangar en planches au bas duquel est une écurie, à la droite de l'escalier.

Cette maison est située à Roanne, fau-

bourg de Clermont, canton et arrondissement dudit Roanne; elle appartient audit Antoine Epinat qui l'a fait construire.

L'adjudication aura lieu en l'audience publique du Tribunal civil de l'arrondissement de Roanne, qui se tiendra au palais ordinaire de justice, sis audit Roanne, mardi dix-sept juillet mil huit cent cinquante-cinq, à une heure après midi.

La mise à prix est de trois cents francs.

M^e Pierre CHEZ, avoué près le susdit Tribunal, demeurant à Roanne, occupe pour le poursuivant.

Pour extrait:

Signé CHEZ.

Etude de M^e Dechastelus, avoué à Roanne.

VENTE

PAR LICITATION

D'IMMEUBLES

Sis à St-Just-la-Pendue.

ADJUDICATION

au dimanche quinze juillet 1855, pardevant M^e GIRERD,

notaire audit Saint-Just-la-Pendue.

DÉSIGNATION

DES IMMEUBLES A VENDRE

Un tènement de maison jardin et terre, de la contenance de cinquante-sept ares trente centiares, désigné au plan cadastral sous les numéros huit cent vingt, huit cent vingt-un, et huit cent vingt-deux, section B; confiné: au sud, par chemin tendant du bourg de Saint-Just-la-Pendue à Neulize; à l'est, par terre au sieur Antoine Gourdiat; de nord, par près au sieur Jacques Dutreyve et Antoine Gourdiat, et de soir, par maison, jardin et terre audit sieur Dutreyve; ledit tènement séparé en deux par un chemin de desserte, desservant la propriété de Jacques Dutreyve.

Ces immeubles sont situés au lieu de Grange-Blanche, commune de St-Just-la-Pendue, canton de St-Symphorien-de-Lay, arrondissement de Roanne (Loire).

La vente est poursuivie par dame Marguerite Gourdiat, épouse du sieur Denis Magnin, mousselinier, demeurant à St-Just-la-Pendue et dudit Magnin pour l'autoriser, lesquels ont pour avoué constitué Maître DECHASTELUS, exerçant en cette qualité près le Tribunal civil de Roanne, où il demeure;

Contre

1^o Antoine Gourdiat, propriétaire demeurant à St-Marcel-de-Feline,

2^o Dame Antoinette Ducloux, veuve du Benoit Gourdiat, maintenant épouse d'un sieur Coquet, fabricant de broderie, demeurant à Neulize, et le sieur Coquet; la dite dame, tout en son nom personnel, comme héritière d'un quart de Marie Gourdiat, sa fille, décédée ab intestat et sans postérité, qu'en qualité de tutrice légale de Jean-Marie et Eugénie Gourdiat, ses autres enfants mineurs, lesquels ont pour avoué constitué M^e Verneret, exerçant en cette qualité près ledit Tribunal, demeurant à Roanne.

Elle a été ordonnée par jugement du huit mai mil huit cent cinquante-cinq, enregistré, et aura lieu en présence d'autre sieur Antoine Gourdiat, propriétaire-cultivateur, demeurant à Montagny, subrogé-subrogé-tuteur desdits mineurs Gourdiat.

Le jugement sus-visé a commis pour recevoir les enchères, M^e GIRERD, notaire à la résidence de St-Just-la-Pendue; et l'adjudication sera tranchée pardevant ledit notaire, en son étude, le dimanche quinze juillet mil huit cent cinquante-cinq, sur les dix heures du matin.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de mille francs, ci 1,000 fr.

Pour extrait:

Signé DECHASTELUS.

TRIBUNAL DE COMMERCE

FAILLITE

Du sieur BALLAGUY.

Par jugement du Tribunal de Commerce de Roanne, du quatorze de ce mois, le s^r Ballaguy, marchand-tailleur, demeurant à Saint-Symphorien-de-Lay, a été déclaré en faillite, à compter provisoirement du même jour; sa personne a été mise sous la surveillance du commissaire de police de St-Symphorien-de-Lay.

M^e VIAL a été désigné pour juge-commissaire, et le sieur BOSTMAMBRUN, teneur de livres, demeurant à Roanne, a été nommé syndic provisoire, et autorisé à procéder immédiatement et sans apposition de scellé,

à l'inventaire de l'actif.

MM. les créanciers sont convoqués à se réunir le vingt-un courant, à neuf heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Roanne, pour donner à M. le Juge-Commissaire leur avis sur la nomination du syndic définitif et sur la composition de l'état des créanciers présumés.

Roanne, le dix-sept juin mil huit cent cinquante-cinq.

BARBE, greffier.

Etude de M^e MIRAUD, huissier à Roanne.

VENTE JUDICIAIRE.

Le dimanche vingt-quatre du courant, à l'issue de la messe paroissiale de la commune de Saint-André-d'Apchon, et sur la place publique de Saint-Alban, il sera procédé, à la vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets mobiliers et marchandises saisis, consistant principalement en table, lits garnis, armoire, horloges, banque, balances, mérinos, indiennes, cotonnes, etc.

MERCURIALES.

DERNIER MARCHÉ.

Froment, 1 ^{re} qualité,	5 90
Froment, 2 ^e id.	5 50
Froment, 3 ^e id.	5 25
Seigle, 1 ^{re} qualité,	4 80
Seigle, 2 ^e id.	4 50
Seigle, 3 ^e id.	4 25
Orge,	3 10
Avoine,	1 75
Farine, 1 ^{re} qualité,	73 00
Farine, 2 ^e id.	70 00
Farine, 3 ^e id.	63 00

TAXE DU PAIN.

Par arrêté de M. le maire de Roanne, en date du 16 courant, le prix du pain a été fixé comme suit :

Le pain blanc,	50 c.
Pain 2 ^e qualité,	24 c. les 500 gr.
— 3 ^e —	20 c.

Médaille d'Honneur.

VÉSICATOIRES. TOILE ROUGE VÉSICANTE ADHÉRENTE LE PERDRIEL, pour établir les vésicatoires d'une manière prompte, complète, d'une seule pièce, sans irriter le malade. TAFFETAS EPISPASTIQUE (Rouleaux roses) ayant trois numéros d'une progressive activité pour entretenir au mieux les vésicatoires. SÈRE-BRAS PERFECTIONNÉS et BELLES COMPRESSES préférables au linge, ou pansement discret, propre et facile. CAUTÈRES, exempts de douleurs et de démangeaisons. POIS LE PERDRIEL, élastiques, émollients à la guimauve, suppuratifs au garou. TAFFETAS RAFFRAICHISSANT (Rouleaux bleus).

BAS VARICES LE PERDRIEL. CEINTURES ET AUTRES APPAREILS EN CAOUTCHOUC à mailles douces ou fermes. La perfection et la qualité supérieure de ces articles en font de véritables remèdes contre les varices et autres affections.

OBSERVATION. Il se vend, et au même prix, sous le nom de LE PERDRIEL, une foule de produits de qualité inférieure qui lui sont totalement étrangers; ceux qui sortent de la fabrique de M. LE PERDRIEL, rue des Martyrs, 28, portent toujours sa signature et l'adresse de sa pharmacie, faubourg Montmartre, 76, à Paris.

Dépôt à St-Etienne, chez MM. CHAUVÉAU et JACOB, pharm., — et à Roanne, chez M. GRIZIAUX, ph.

ENTREPOT GÉNÉRAL

DES
CHOCOLATS, THÉS ET CACAO, S,
DE LA

COMPAGNIE FRANÇAISE,
A ROANNE,

CHEZ M^{me} V^e GERBAY,
FABRICANT-ACTIONNAIRE.

Rue du Collège.

AVIS.

Moyen de préserver les choux des chenilles.

Il est des années où ce légume est mangé presque entièrement par les chenilles. Voici le moyen qu'indique le *Moniteur de l'Agriculture*. Il consiste tout simplement à semer quelques graines de chanvre dans les plantations de choux. Cette plante à odeur forte jouit, assure-t-on, de la propriété d'éloigner les papillons et de les empêcher, par conséquent, de déposer sur les feuilles des légumes les œufs qui doivent produire les chenilles.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La ville d'Anapa, la plus importante et la plus forte après Sébastopol, port de la mer Noire, sur la côte d'Abasie, menacée par une flotte anglo-française, et par des troupes Circassiennes du côté de la terre, a été évacuée par les Russes. Les Circassiens s'en sont séparés.

Roanne, — imprimerie Chorgnon.

ADRESSES

EXPOSITION

PARISIENNES

UNIVERSELLE

CHALES des INDES et de FRANCE.
M. DUPONT, Chaussée-d'Antin, 41, au premier. Vente, échange, réparation. (Affr.)

CHAPEAUX GIBUS NEVEU.
place des Victoires, 3. Spécialité de CHAPEAUX PLANTS PERFECTIONNÉS POUR VOYAGE. garantis inéssables.

CONFECTIONS POUR DAMES.
FOURURES.
C. DIELLAFIT, 1, bout. de la Madeleine.

NOUVEAUTÉS A ST-AUGUSTIN
rue Neuve-St-Augustin, 45.
préla rue de la Paix et les boulevards. SOIERIES, CHALES, CONFECTIONS POUR DAMES, HABILLEMENTS D'ENFANTS, TROUSSEAUX, CORBEILLES DE MARIAGE, etc.

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS et sur MESURE
AU CHATELET
rue de Rivoli, au coin de la rue Saint-Denis.

AUX QUATRE PARTIES DU MONDE
rue Rambuteau, 56.

L'importance des achats que viennent de faire ces deux maisons, en vue de l'Exposition, jointe aux bons ouvriers qu'elles occupent, leur permet d'offrir à MM. les étrangers un beau choix de vêtements de tous genres réunissant à la fois l'élégance, la qualité et le bon marché. Prix fixe.

HORLOGERIE BIJOUTERIE
A L'ALLIANCE
Leforestier, 61, RUE RAMBUTEAU.

PENDULES, colonnes à sonnerie, 40 f. »
PENDULES de bureau à sonnerie, 35 »
MONTRES de poche en argent, 30 »
MONTRES idem à cylindre, 4 trous en rubis, 50 »
MONTRES argent à cylindre, 4 trous en rubis, 100 »
MONTRES en or à cylindre, 4 trous en rubis, 100 »
MONTRES en or d'occasion, 50 »

Toute l'horlogerie est garantie un an.
ALLIANCE en or, pièce de mariage en argent, 8 »
CHAÎNES en or, le gramme, 3 50
CHAÎNES de gilet en or, le gramme, 4 »
CHAÎNES-LEONTINE en or, le gramme, 4 50
CHAÎNES en argent, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 »
BAGUES en or, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 »
BOUCLES d'oreille en or, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 »

Achat de matières d'Or et d'Argent.
Couveris, timbres, vieux bijoux en or et en argent; chaînes, bagues, alliances, montres en or et en argent. — Echanges de bijoux. — Expédition en province contre un mandat sur la poste. (Affranchir.)

OFFICE DE PUBLICITÉ : I. FONTAINE, 22, RUE DE TRÉVISE, A PARIS.

BLANCHEUR DE LA PEAU, par l'usage du
COSMACET, VINAGRE
DE TOILETTE, blanchit et rafraîchissant, r. Vivienne, 55.

EAU DE PHILIPPE DENTIFRICE
SUPERIEUR
pour l'entretien et la conservation des dents. Le flacon, 2 francs. — Pharmacie, rue Saint-Martin, 125.

PIANOS de H. PAPE, BREVETÉ, rue des
Bons-Enfants, 19.

BENZINE-COLLAS
rue Dauphine, 8.
1 fr. 25 le flacon.

ADRESSES MÉDICALES.

ALIMENTATION DES MALADES
DE L'ESTOMAC et DES
ARABES de DELANGRENIER, rue Richelieu, 36.

DENTISTE M. PAUL SIMON,
boulevard des Italiens, 6.

GUÉRISON DES MALADIES CHRONIQUES par
le traitement spécial de M. Sies,
de BONDIEX. Consultations par correspondance. Donner
des détails exacts, 7, rue Notre-Dame-des-Victoires.

HUILE de FOIE de MORUE naturelle, exp.
1849, pl. de l'Hôtel-de-Ville, à l'Olivier.

IRRITATIONS DE POITRINE.
L'efficacité du SIROP et de la
PÂTE de RAFF contre les rhumes, grippe, maux de gorge,
coqueluches, etc., a été constatée par tous les médecins des
hôpitaux de Paris. (Dépôt dans chaque ville.)

KOUSSO-PHILIPPE REMÈDE
INFAILLIBLE
approuvé contre le VER SOLITAIRE. Boîtes à
15 et 20 fr. Une suffi. Pharmacie PHILIPPE, r. St-Martin,
125. Affranchir.

MAUX DE DENTS L'EAU DU D^r O'HARA
plus vive douleur et arrête la carie. (Dép. dans ch. ville.)

PAPIER et TAFFETAS PERFORÉS de
DENAUD, pour le pansement régulier des
VÉSICATOIRES et CAUTÈRES, admis à l'Exp. univ. de
Paris. Phar. r. de la Gr. Truanderie, 16. Dép. d. l. les phar.

PURGATIF A LA MAGNÉSIE.
CHOCOLAT DESBRIÈRE très
agréable et d'une efficacité certaine, rue Legallier, 9,
près le boulevard.

POUDRE DE ROGÉ

Elle sert à préparer soi-même la Limonade purgative gazeuse à 50 grammes de citrate de magnésie.

Cette Limonade, approuvée par l'Académie impériale de Médecine, est d'un goût très agréable et purge aussi bien que l'eau de Sedlitz.

La Poudre de Rogé se conserve indéfiniment, ce qui permet d'en avoir toujours chez soi, pour s'en servir au moment du besoin, aussi est elle d'un usage tout à fait populaire.

L'étiquette porte la signature Rogé, inventeur, et l'empreinte de la médaille qui lui a été décernée par le gouvernement. — Une instruction est jointe à chaque flacon. Dépôts : à Paris, rue Vivienne, 12; à Montrouge, chez M. Fessy, ph.; Roanne, Mercier, ph.; Saint-Symphorien-de-Lay, Péronnet, ph.

A la Pharmacie BASTIDE frères, place Royale.

POUDRE ET PASTILLES DE CHARBON

du Docteur Belloc.

Approuvées par l'Académie Impériale de Médecine.

Le rapport constate que les personnes atteintes de MALADIES NERVEUSES DE L'ESTOMAC ET DES INTESTINS, et celles chez lesquelles la digestion ne s'opère qu'avec difficulté, ont vu en quelques jours les douleurs les plus vives cesser complètement, l'appétit revenir et la constipation disparaître par l'emploi de ce médicament dont l'usage ne peut avoir aucun inconvénient. — Une instruction est jointe à chaque article. — Dépôts à Paris, Boulevard Poissonnière, 4; à Montrouge, chez M. Fessy, ph.; Roanne, Mercier, ph.; St-Symphorien-de-Lay, Péronnet, ph.

A la Pharmacie BASTIDE frères, place Royale.

AVIS.

Les importations immenses et sans cesse croissantes, surtout en Angleterre, du Guano du Pérou justifient la réputation de cet engrais.

Les agriculteurs sont prévenus que la maison St-DEBAR, quai de Retz, 6, à Lyon, vient d'en recevoir 5,000 sacs de 75 kilog. environ.

Pour prouver l'origine et éviter les fraudes, chaque sac est plombé, avec l'inscription suivante :

GUANO DU PÉROU. — MONOPOLE

MONTANÉ ET C^{ie}.

On délivre des imprimés qui expliquent la manière d'employer ce puissant stimulant.

A VENDRE

Divers instruments d'agriculture de la fabrique de Mathieu Dombasle, de Nancy, et de Cambrai, de Paris.

Semoir à cheval pour toutes graines, à 3 ou 5 raies, de la fabrique Dombasle.

Charrue-Taupe, première force, Dombasle; volée d'attelage pour deux chevaux, Dombasle.

Houe à cheval, à socs, de rechange et à axes mobiles pour la culture des pommes de terre et autres en lignes.

Buttoir à cheval ou à bœufs, à socs mobiles, pour la culture des betteraves, pommes de terre et autres en lignes.

S'adresser à M. TISSERAND, à Roanne, chez lequel sont déposés ces divers objets.

A VENDRE

En gros ou en détail

UN DOMAINE

D'un très bon rapport, avec les bois en dépendant, situés au lieu de Fontchicure, commune de Saint-Just-en-Chevalet, près la route impériale numéro 81, provenant de la succession de madame Peix et appartenant à madame veuve Malaleuge.

S'adresser à M^{re} Picatier et Cognard, notaires à St-Just-en-Chevalet;

Et, pour les renseignements, à M^{re} Coste, notaire aux Salles.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

AVIS

Le public est prévenu que les souscriptions d'obligations foncières et les demandes d'emprunt sont reçues dans les bureaux de la Recette particulière de Roanne, et de la Recette générale du département où l'on trouvera tous les renseignements nécessaires sur les opérations du Crédit foncier de France.

AVIS.

On demande à céder, à fonds perdus ou autrement, une somme de 4,700 francs, faisant partie de la Société civile de la forêt de Bélesta.

S'adresser à CHORGNON père, un des immeubleurs-gérants du journal.

POUR SE BIEN GUÉRIR d'un rhume, de la poitrine, irritations, grippe, diarrhée, coliques, maladies de cœur, névralgies faciales, maladies nerveuses et autres, prenez le *Julep calmant de Brugnattelli*, que vous trouverez, à Lyon, chez M. Dériard, rue Tupin, 40; à St-Etienne, Jacob, rue de la Loire; Roanne, Mercier, rue Impériale; Tarare, Michel, rue de la pêche, 7, tous pharmaciens.

CH. ALBERT, Guérison prompte et radicale des MALADIES SECRÈTES. Traitement par correspondance, 19, rue Montorgueil. — Paris.

VENTE

PAR VOIE DE LICITATION JUDICIAIRE
A LAQUELLE LES ETRANGERS SERONT ADMIS

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

du samedi 23 juin 1855,

D'UNE MAISON

DITE DES GALERIES,
Avec façade sur l'alignement du quai,

Située à Lyon,

Quai Saint-Antoine, n° 15.

Appartenant par indivis à M. CHARPON et à M^{me} GUIGNAT.

MISE A PRIX : 150,000 FRANCS.

Revenu net d'impôts : 10,865 fr.

Expiration des baux :

Rez-de-chaussée,	24 juin 1865.
Entresol,	24 juin 1864.
Premier étage,	idem.
Deuxième étage,	24 juin 1863.
Troisième étage,	idem.
Quatrième étage,	24 juin 1862.
Cinquième étage,	24 juin 1860.

Mode de paiement du prix inséré au cahier des charges.

5 Douzièmes 4 mois après l'adjudication.	
5 douzièmes 8 mois idem.	
6 douzièmes fin février 1857,	

Avec faculté de se libérer avant ces époques, un mois après avis donné pour les 6 premiers douzièmes, et trois mois après cet avis pour le solde du prix.

M^{re} PHÉLIP, avoué poursuivant, et M^{re} SÈVE, avoué colicitant, demeurant tous deux à Lyon, place du Change, n° 2.

CORS AUX PIEDS

Le sieur Hass,

Premier artiste pédicure, arrivant de Paris, a l'honneur de vous prévenir qu'il se charge de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, œils-de-perdrix, qui se trouvent entre les doigts des pieds, durillons, ongles entrés dans les chairs, au moyen d'un élixir de sa composition. L'opération est terminée dans l'espace de deux minutes et sans douleur; on peut de suite prendre sa chaussure et marcher aussi facilement que si l'on avait pas eu de cors; les personnes opérées ont la satisfaction de tenir la racine du cors entre leurs mains.

Il traite gratuitement les indigents. Le sieur HASS se transporte chez les personnes qui lui font l'honneur de le demander.

Il est logé à l'auberge Cognard, près M. Muron, rue des Bourrasnières.

FABLES NOUVELLES.

L'auteur des FABLES FAMILIÈRES, résidant à Roanne, va publier, par livraisons de 24 pages à 20 centimes son Recueil qui en contient 200. Il recommande cette publication toute morale à MM. les Chefs de famille, de collèges, de pensions et d'écoles. Son but étant d'entretenir ou de ramener les bonnes habitudes dans les actions des jeunes gens faciles à céder au mauvais exemple, qui prend, pour les séduire, les formes les plus diverses; il espère trouver dans la population du département un accueil favorable à son appel.

Ce Recueil, où règne la gaieté, est semé de bons conseils et de traits religieux. Les personnes qui désireront souscrire à cette œuvre n'auront qu'à donner leurs noms et adresser au bureau de l'imprimerie, rue Impériale, n° 70, chez M. SAUZON; les livraisons leur seront portées à domicile. A partir du 25 juin il en paraîtra deux par mois.

Prix pour quatre mois, 1 f. 50 c.
Pour un mois, 40
Pour tout le département. — Affranchir.

Fu, en Marie pour légalisation de la signature de l'imprimeur ci-dessus apposée.
Roanne, le